



FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

Reconnue d'utilité publique  
Agréée ministères des sports et du tourisme



*Amicale Cyclotouriste d'Ille-et-Rance*

ACIR - Mairie - 35190 TINTENIAC

acir35@orange.fr

<https://www.velo-tinteniacyc.fr/>



Comité Départemental  
de Cyclotourisme  
d'Ille-et-Vilaine

Tinténiac, le 30 janvier 2020

## **Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du samedi 25 janvier 2020**

### Ordre du jour :

- approbation des nouveaux statuts de l'ACIR

Le président, Gérard Le Gall, ouvre la séance.

18 licenciés sur un effectif de 32 adhérents, sont présents (liste en annexe1).

S. Fleury a donné procuration à M.Trouchard

J.Halloux a donné procuration à A.Péroux

JY.Rebillard a donné procuration à H.Guillard

Le quorum prévu à l'article 35 des statuts actuels (plus de la moitié des membres actifs) est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le président rappelle la démarche entreprise depuis le début de l'année 2019. Un groupe de travail composé de Joseph Halloux, Albert Péroux, Henri Guillard a préparé un projet de statuts et un règlement intérieur à partir des documents en vigueur datant de 2009 et des modèles disponibles sur les sites officiels de l'Etat, du département et de la fédération française de cyclotourisme (FFCT).

Cette proposition a été discutée en bureau en février et mars, puis validé par le conseil d'administration le 11 décembre 2019.

Les nouvelles dispositions ont été adressées aux adhérents le 24 décembre 2019, avec la convocation à la présente assemblée générale extraordinaire. Le délai statutaire d'un mois est donc respecté.

Chacun a pu prendre connaissance du document.


Après son introduction, le président invite chacun à faire part de ses observations lors de la présentation faite en séance par Albert Péroux et Henri Guillard de l'ensemble des articles du document unifié regroupant les dispositions des statuts et du règlement intérieur.

Après discussion et avoir répondu à l'ensemble des questions posées, le président soumet le projet de statuts au vote.

L'assemblée générale extraordinaire approuve les nouveaux statuts à l'unanimité.

Le président remercie les participants et clôt l'assemblée générale extraordinaire.

Le secrétaire



Henri Guillard

Le Président



Gérard Le Gall